



**34010 - Création et réhabilitation  
d'aires d'accueil des gens du voyage**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
pour la création d'une aire de grand  
passage des gens du voyage à BENFELD**

**Rapport n° CP/2017/349**

**Service gestionnaire :**  
L5 - Habitat et logement

**Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention départementale à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la création de l'aire de grand passage d'une capacité de 125 à 150 places à Benfeld.

Cette aire de grand passage est prescrite par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) 2011-2017.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la création des aires de grand passage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 11 500 €.

L'aire de grand passage correspond à un terrain sommairement équipé qui permet de recevoir des grands groupes de gens du voyage en période estivale. Elle n'est pas ouverte à l'année et répond aux besoins liés aux passages des gens du voyage pour de courtes durées.

Le présent dispositif se fonde sur les dispositions du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage arrêté conjointement par l'Etat et le Conseil Général le 30 décembre 2011.

**Le schéma prévoit la création de 4 aires de grand passage :**

- une aire de 80 places à Wissembourg, ouverte en 2008,
- une aire de 80 places sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à Eschau, ouverte en 2013, et en voie d'agrandissement pour 2018 (augmentation prévue de 120 places)
- une aire de grand passage de 100 à 150 places sur le Communauté de Communes du Pays Rhénan,
- une aire de grand passage sur la Communauté de Communes de Benfeld de 100 à 150 places dont la compétence est revenue à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et dont le projet a été approuvé par le Conseil communautaire, le 1<sup>er</sup> mars 2017.

La réalisation de l'aire de grand passage de Benfeld permettra à la Commune de Benfeld et à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de se mettre en conformité avec le schéma départemental. Son aménagement, son entretien et sa gestion seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes, 41 stationnements de gens du voyage ont été relevés sur la période 2012 à 2016. La création de cet équipement à Benfeld permettrait à la fois de répondre à une demande croissante et de mettre fin à une partie des stationnements illicites.

L'aire de grand passage sera située sur le ban de Benfeld proche du territoire des Communes de Rossfeld et de Huttenheim en bordure de la RD 212, au lieu-dit Schirmatt. Elle comprendra 125 à 150 places sur une superficie de 2,5 hectares.

Les travaux consistent en l'aménagement d'une partie du terrain en stabilisé (espace central lié aux accès), une alimentation en eau répartie par bornes et en électricité répartie par coffret. Une clôture sera mise en place en périphérie du site. Il n'y a pas d'autres aménagements à prévoir.

Les ordures ménagères seront collectées par la Communauté de communes. L'aire de grand passage sera ouverte en cas de besoin et ne nécessitera pas une gestion au quotidien ou à l'année.

Le coût total de l'opération est estimé à 608 612 € hors taxes, comprenant l'acquisition du terrain pour 231 024 € et les coûts de raccordement pour 188 379 €. La participation de l'Etat s'élèvera à 121 722 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention départementale à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à hauteur de 30% du coût hors taxes plafonnée à 11 500 €, soit 11 500 €.

Cette proposition d'attribution de subvention de 11 500 € a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du Territoire d'action Sud lors de sa réunion du 27 juin 2017.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
G. du Voyage-2014-1-D-1	G 2014 Gens du Voyage	97 270,51 €	83 200 €	11 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 11 500 €, représentant 30% du coût H.T plafonnée à 11 500 € pour la création de l'aire de grand passage des gens du voyage de Benfeld à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.*

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY